



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-07-2023

**45^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 10 juillet 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette.

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller

Sont absents : M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Mme Mélanie Brousseau, assistante-greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2

23-446 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Programme quinquennal d'immobilisation pour les années 2024 à 2028 – Adoption
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-07-2023

6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**23-447 – PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION POUR
LES ANNÉES 2024 À 2028 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2028, au montant de 257 108 000 \$ selon le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 47.


PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire


MÉLANIE BROUSSEAU,
Assistante-greffière